



COMMUNE DE  
MONTREUX

## InfoMuni

### Municipalité de Montreux : séance du 10 décembre 2021

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

**La Municipalité de Montreux autorise la pérennisation des terrasses jusqu'à la fin de l'année 2022.**

Consciente des difficultés rencontrées par le secteur de la restauration suite aux mesures sanitaires, la Municipalité a décidé de prolonger l'autorisation d'installation des terrasses jusqu'au 31 décembre 2022, en supprimant toutefois la gratuité de celles-ci.

Les extensions de terrasses ont connu un franc succès dès l'été 2020 : elles ont permis à une septantaine d'exploitants montreuviens de créer plus de 1'000 places assises supplémentaires, assurant des lieux de rencontre propices pour l'ensemble de la population et bénéfiques à l'économie locale. La Municipalité espère ainsi que la prolongation de la durée de vie de ces terrasses permettra à toutes et à tous de continuer à profiter de moments conviviaux.

La capacité intérieure des bars et restaurants n'étant plus limitée depuis l'introduction du pass sanitaire, la Municipalité a par contre décidé de ne plus accorder la gratuité à l'utilisation du domaine public ou privé communal, ceci également dans un souci d'équité.

Plus d'informations :

**Commune de Montreux - Economie, culture et tourisme**

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal

021 962 78 24 - [jean-baptiste.piemontesi@montreux.ch](mailto:jean-baptiste.piemontesi@montreux.ch)